

## VILLE DE THORIGNY-SUR-MARNE

Le Conseil Municipal réuni le mardi 18 Juin 2019, sous la Présidence de Monsieur THIBAUD GUILLEMET, Maire, a :

- Nommé un président de séance.
- Adopté le Compte Administratif 2018.
- Adopté le Compte de gestion 2018.
- Adopté le Compte Administratif « Les Sauvières » 2018.
- Adopté le Compte de gestion « Les Sauvières » 2018.
- Affecté définitivement le résultat 2018
- Affecté définitivement le résultat « Les Sauvières » 2018.
- Adopté la décision modificative n°1.
- Fixé les montants des subventions allouées aux associations.
- Reconduit l'abattement pour charges de famille.
- Refusé d'instaurer l'abattement général facultatif à la base
- Reconduit l'abattement spécial en faveur des personnes de conditions modestes
- Reconduit l'abattement pour les personnes handicapées et invalides
- Refusé l'exonération sur les propriétés non bâties
- Refusé d'accorder les exonérations possibles sur les propriétés bâties, notamment de 2 ans pour tous les immeubles à usage d'habitation.
- Fixé les tarifs 2019 de la taxe locale sur la publicité extérieure.
- Pris acte du rapport 2017 sur le fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France.
- Pris acte des actions de formation des conseillers municipaux effectuées en 2018
- Décidé d'augmenter de 2.5 % le montant de la participation, au titre de l'année 2017/2018, pour les frais de scolarité des enfants des communes extérieures.
- Autorisé M. le Maire a déposé une demande de subvention à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
- Créé un poste
- Pris Acte du rendu compte des marchés publics
- Adopté le règlement intérieur de la Ludothèque
- Modifié les rythmes scolaires pour la rentrée 2019
- Adopté le règlement intérieur des activités périscolaires
- Renouvelé le dispositif des chèques Thorigny Loisirs
- Approuvé la fixation du nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la CAMG
- Emis un avis favorable au Programme Local de l'Habitat de Marne et Gondoire 2019-2024
- Fixé la participation de la Ville aux tarifs du conservatoire intercommunal
- Délégué une partie de ses compétences à M. le Maire

LA SEANCE EST LEVEE A 22H45.